

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 11 octobre 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le *règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec.*

Le règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité <u>www.st-cypriendenapierville.com</u> dans la section des règlements. Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au <u>info@st-cypriendenapierville.ca</u>. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 14e jour de novembre 2022.

James L.Lacroix , Directeur général

et greffier-trésorier

(Québec) J0J 1L0 Tél. : (450) 245-3658

St-Cyprien-de-Napierville

Téléc.: (450) 245-7824